|  |  |
| --- | --- |
|  | **Document C25/111-F** |
| **1er septembre 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| COMPTE RENDUDE LACINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Mercredi 25 juin 2025, de 9 h 30 à 12 h 40**Présidente**: Mme Cristiana Flutur (Roumanie) |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants | [C25/15](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0015/fr) |
| 2 | Rapport sur la Résolution 214 (Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires – Technologies fondées sur l'intelligence artificielle et télécommunications/TIC | [C25/56](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0056/fr), [C25/96](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0096/fr) |
| 3 | Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information | [C25/17](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0017/fr), [C25/76](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0076/fr), [C25/89](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0089/fr), [C25/100](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0100/fr) |
| 4 | Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union | [C25/27](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0027/fr) |
| 5 | Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union | [C25/12](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0012/fr), [C25/78](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0078/fr) |
| 6 | Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace2030" sur l'espace comme moteur de développement durable et dans le processus de suivi et d'examen de ce programme | [C25/36](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0036/fr) |

 |

# 1 Rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (Document [C25/15](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0015/fr))

1.1 Le Président du Groupe de travail du Conseil sur la protection en ligne des enfants (GTC-COP) présente le rapport figurant dans le Document C25/15 sur les principaux résultats des 21ème et 22ème réunions du groupe, au cours desquelles de nombreuses contributions de partenaires et de membres sur les défis et les solutions concernant la protection en ligne des enfants ont été examinées. Il fait observer que le Bureau de développement des télécommunications (BDT) a récemment lancé la série de manifestations "ITU Industry Connect", qui vise à faciliter le dialogue en ligne avec et entre les parties prenantes du secteur privé sur la question.

1.2 Les conseillers et les observateurs saluent les travaux menés par le GTC-COP en tant que cadre pour échanger de bonnes pratiques et progresser en vue d'assurer la sécurité des enfants dans un paysage numérique en constante évolution. L'Internet devrait être un espace positif et sûr pour les enfants, qui comptent parmi ses utilisateurs les plus vulnérables. L'engagement du groupe en faveur de la participation de multiples parties prenantes, y compris les jeunes eux-mêmes, et le renforcement de la coordination avec les commissions d'études sont importants. En effet, un conseiller estime que d'autres groupes de travail du Conseil gagneraient à être ouverts à toutes les parties prenantes, comme le GTC-COP. Plusieurs conseillers notent la contribution précieuse que la Commission d'études 17 de l'UIT-T peut apporter sur le sujet, tandis que d'autres notent l'intérêt du programme Industry Connect de l'UIT pour l'échange de bonnes pratiques et l'amélioration de l'accès à des outils utiles et de la coopération. Un observateur souligne le rôle important que joue le secteur privé dans la protection en ligne des enfants.

1.3 Des conseillers citent des exemples d'efforts déployés aux niveaux national et régional en matière de protection en ligne des enfants, notamment avec l'appui du secrétariat; toutefois, plusieurs conseillers demandent qu'une assistance accrue soit fournie aux pays en développement, qui font face à des capacités limitées, à l'absence de politiques efficaces ou de stratégies nationales harmonisées et à des retards bureaucratiques, et qui ont donc du mal à suivre l'évolution des menaces.

1.4 Une conseillère souligne la nécessité de mettre en place des politiques et des mesures efficaces, notamment dans des domaines tels que la protection des consommateurs et l'éducation, tandis qu'une observatrice demande que des mesures soient prises pour faire en sorte que les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA) puissent être utilisées en toute sécurité et au profit des enfants.

1.5 Le Directeur du BDT déclare que le GTC-COP apporte une contribution importante à la protection en ligne des enfants et que le renforcement de la participation à ses travaux est donc bienvenu. Il encourage les États Membres à traduire les Lignes directrices de l'UIT sur la protection en ligne des enfants, qui s'adressent aux enfants, aux parents et aux éducateurs, aux entreprises et aux décideurs, dans les langues locales, afin de produire le maximum de retombées. Il fait observer que le rôle du secteur privé dans la protection en ligne des enfants sera examiné lors du Colloque mondial des régulateurs de 2025 (GSR-25) et que la protection en ligne des enfants dans le contexte de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes est également examinée au sein du Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Le dialogue avec les écoles est également important car il permet aux enseignants d'éduquer les enfants à un stade plus précoce.

1.6 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/15.

# 2 Rapport sur la Résolution 214 (Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires – Technologies fondées sur l'intelligence artificielle et télécommunications/TIC (Documents [C25/56](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0056/fr) et [C25/96](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0096/fr))

2.1 L'Adjoint au Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) présente le Document C25/56, qui rend compte des activités de l'UIT liées à l'intelligence artificielle, conformément à la Résolution 214 (Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires (PP) et aux Résolutions 78/265 et 78/311 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant les normes, le développement des compétences, la gouvernance et les plates-formes multi-parties prenantes. L'UIT collabore avec de multiples parties prenantes, notamment avec d'autres institutions du système des Nations Unies. Les activités de l'UIT suscitent un intérêt croissant, ce qui témoigne de son rôle de premier plan et de ses compétences spécialisées. L'intervenant fait observer que le Document [C25/43](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0043/fr) contient une demande de financement supplémentaire pour soutenir les activités liées à l'intelligence artificielle.

2.2 La conseillère du Rwanda présente la contribution figurant dans le Document C25/96, dans laquelle l'UIT demande l'assistance de l'UIT pour évaluer et améliorer l'état de préparation des pays les moins avancés (PMA) dans le domaine de l'intelligence artificielle et pour élaborer des politiques et des stratégies nationales contextualisées en matière d'intelligence artificielle, qui font défaut dans l'écrasante majorité de ces pays. Le secrétariat est prié de rendre compte à la prochaine session du Conseil de toute activité entreprise à cet égard.

2.3 Les conseillers et les observateurs se félicitent du rôle prééminent que joue l'UIT sur la scène multilatérale dans le développement d'applications d'intelligence artificielle et la gouvernance de l'intelligence artificielle et observent une reconnaissance mondiale de ses compétences en matière de normes techniques et de développement numérique. Des conseillers soulignent la nécessité pour l'UIT de continuer à assumer ce rôle, en particulier dans le cadre des travaux de normalisation menés par le TSB, afin de jeter les bases de cadres techniques et de cadres de gouvernance appropriés qui garantissent un développement sûr et inclusif de l'intelligence artificielle. Plusieurs conseillers notent toutefois la nécessité que les normes soient applicables dans la pratique aux contextes locaux. La promotion des outils à code source ouvert est importante à cette fin.

2.4 Des conseillers soulignent l'intérêt de la participation et du rôle directeur de l'UIT dans un certain nombre de plates-formes multilatérales, en particulier le Sommet sur l'intelligence artificielle au service du bien social et la Coalition pour le numérique "Partner2Connect". Il est important de continuer à participer à ces forums pour élargir la portée des travaux et des compétences de l'UIT, tout en optimisant les incidences de la coopération multilatérale et en réduisant au minimum les doubles emplois. Un conseiller propose de coopérer avec la Coalition pour une intelligence artificielle durable, tandis que plusieurs conseillers appellent l'attention sur les initiatives nationales et régionales visant à assurer le développement durable et inclusif de l'intelligence artificielle. Une autre conseillère préconise une collaboration accrue avec le secteur privé et les milieux universitaires, et un troisième rappelle la Résolution 74 (Rév. New Delhi, 2024) de

l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, relative au renforcement de la participation des Membres de Secteur issus de pays en développement aux travaux de l'UIT-T.

2.5 Les conseillers et les observateurs se disent favorables à la fourniture d'une assistance accrue aux PMA, et le conseiller du Canada mentionne deux institutions canadiennes qui pourraient apporter une aide à cet égard. Plusieurs conseillers demandent quelles initiatives de renforcement des capacités ont été mises en œuvre au titre de la Résolution 214 (Bucarest, 2022) de la PP. Les applications d'intelligence artificielle peuvent contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et à la réduction de la fracture numérique; toutefois, le renforcement des capacités et l'assistance technique contextualisés seraient essentiels pour garantir aux PMA et aux autres pays en développement l'accès aux systèmes d'intelligence artificielle, ainsi que leur utilisation et leur gouvernance, d'une manière qui soit adaptée à leurs besoins spécifiques. Un conseiller déclare que la collaboration avec les organismes de télécommunication régionaux et les établissements universitaires locaux pour piloter des cas d'utilisation de l'intelligence artificielle dans des contextes locaux pourrait être une source de transfert de connaissances précieuse; tandis qu'un autre estime qu'un appui technique accru pourrait permettre d'identifier des projets pilotes dans des secteurs socio-économiques essentiels.

2.6 Un conseiller souligne que les PMA et les autres pays en développement manquent de capacités institutionnelles, de compétences techniques et de ressources financières pour formuler des politiques et des stratégies solides; sans un soutien ciblé et contextualisé, ils risquent d'être victimes d'une autre fracture numérique et d'être marginalisés dans l'écosystème mondial de l'intelligence artificielle qui ne cesse d'évoluer. L'assistance de l'UIT devrait faire en sorte que le développement de l'intelligence artificielle dans ces pays soit aligné sur les bonnes pratiques mondiales, tout en favorisant l'interopérabilité, la confiance, les pratiques éthiques et la cohérence entre les frontières. Plusieurs conseillers notent que la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25), ainsi que son processus préparatoire, offriront une occasion idéale de définir les priorités en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle, notant que le développement des compétences et le partage des connaissances sont essentiels pour tirer parti de l'intelligence artificielle au service du bien social. Un conseiller demande une stratégie africaine consacrée à l'intelligence artificielle.

2.7 Un conseiller est d'avis qu'il faut réfléchir plus avant à la manière et aux outils avec lesquels le secrétariat évaluera l'état de préparation des pays en matière de politiques et de stratégies dans le domaine de l'intelligence artificielle. Un autre conseiller note que le Fonds monétaire international a lancé son tableau de bord sur l'indice de préparation à l'intelligence artificielle, qui couvre 174 pays, afin d'évaluer le niveau de préparation des pays en matière d'intelligence artificielle, en utilisant des données provenant de différentes organisations internationales. L'UIT pourrait envisager de s'appuyer sur ces travaux. Un autre conseiller suggère de soumettre le Document C25/96 au Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD pour complément d'étude.

2.8 Plusieurs conseillers estiment que les initiatives existantes de l'UIT doivent être mises à profit pour fournir une assistance renforcée. D'autres, notant la demande croissante d'initiatives liées à l'intelligence artificielle, notamment par l'intermédiaire du TSB, considèrent qu'il faut trouver des ressources appropriées et durables pour répondre à cette demande. Une conseillère déclare que les initiatives liées à l'intelligence artificielle sont une bonne cible pour l'affectation des économies budgétaires, car elles ont de fortes incidences, en particulier dans les pays en développement et les communautés marginalisées.

2.9 Le Directeur du BDT note que de nombreuses régions ont élaboré des initiatives régionales relatives à l'application de l'intelligence artificielle en vue de leur adoption à la CMDT-25. La conférence serait une excellente occasion de définir les priorités en matière de renforcement des capacités liées à l'IA et d'identifier les indicateurs appropriés pour suivre les progrès accomplis et les incidences. De l'avis de l'orateur, ce processus devrait être déterminé par les membres, mais le secrétariat travaille avec d'autres organisations pour assurer l'harmonisation et fournir les meilleures compétences possibles aux membres. Le BDT travaille en étroite collaboration avec le TSB pour soutenir les efforts visant à trouver un équilibre optimal entre la réglementation de l'intelligence artificielle et la promotion de l'innovation; par exemple, un atelier a été organisé pendant le GSR-24 sur le rôle et les incidences de l'intelligence artificielle sur le Secteur du développement. En l'absence de mesures appropriées, le développement rapide et incontrôlé de l'intelligence artificielle pourrait aggraver la fracture numérique. Des travaux sont également en cours au BDT sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans les systèmes d'alerte avancée et de l'intelligence artificielle à code source ouvert. L'Académie de l'UIT est une source précieuse pour le développement des compétences et la sensibilisation à l'intelligence artificielle. L'intervenant se félicite des appels lancés en faveur d'une assistance accrue aux PMA et à tous les pays en développement et note que la Résolution 16 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT et la Résolution 30 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP offrent un cadre pour l'assistance adapté aux besoins de ces pays et qui neutre du point de vue technologique. Il attend avec intérêt que la CMDT-25 renouvelle les mandats d'action de l'Union dans ce domaine.

2.10 L'Adjoint au Directeur du TSB estime que la collaboration entre l'UIT-T et l'UIT-D est très utile pour le renforcement des capacités des PMA et d'autres pays en développement. Il indique que des travaux sont en cours pour élaborer des outils permettant d'évaluer l'état de préparation à l'intelligence artificielle, ce qui suppose une coordination avec d'autres organisations pour tirer parti des travaux complémentaires.

2.11 La Présidente invite le Conseil à prendre note du rapport figurant dans le Document [C25/52](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0052/fr), à prendre note de la contribution figurant dans le Document C25/96 et à inviter le secrétariat à poursuivre les travaux visant à fournir un appui technique aux PMA, dans les limites des budgets existants, pour l'élaboration de politiques et de capacités en matière d'intelligence artificielle.

2.12 Il en est ainsi **décidé**.

# 3 Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (Documents [C25/17](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0017/fr), [C25/76](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0076/fr), [C25/89](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0089/fr) et [C25/100](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0100/fr))

3.1 Une représentante du Secrétariat général présente le rapport figurant dans le Document C25/17 sur la célébration de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2025 et du 160ème anniversaire de l'UIT (ITU160), et diffuse une courte vidéo présentant les moments forts de la double manifestation organisée par le Secrétariat. Les États Membres sont invités à contacter le secrétariat s'ils souhaitent utiliser le spectacle son et lumière pour les célébrations du 160ème anniversaire dans leur pays.

3.2 Le conseiller de la Malaisie présente le Document C25/76, qui résume les célébrations de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2025, de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC de 2025 et du 160ème anniversaire de l'UIT en Malaisie, qui ont rassemblé des parties prenantes issues des gouvernements, du secteur privé et d'organisations internationales pour réfléchir à un engagement commun en faveur des objectifs mondiaux de l'UIT.

3.3 Le conseiller de l'Arabie saoudite présente la contribution soumise par plusieurs pays, figurant dans le Document C25/89, au nom de sept pays. Deux thèmes ont été proposés pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2026, à savoir "Renforcer la confiance numérique dans un monde fondé sur l'intelligence artificielle", thème qui souligne la nécessité d'un développement responsable de l'intelligence artificielle, de la transparence et d'une gouvernance éthique des données; et "L'espace pour tous: étendre la connectivité au-delà des frontières", qui met en lumière le rôle des technologies satellitaires et spatiales dans l'accès universel et l'inclusion numérique.

3.4 Le conseiller du Nigéria présente le Document C25/100, qui propose un autre thème pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2026, à savoir "Lignes de vie du monde numérique – Renforcer la résilience dans un monde connecté", afin de souligner l'importance d'une infrastructure numérique résiliente pour la stabilité économique, la croissance inclusive et l'innovation technologique.

3.5 En réponse à une question du Président, les conseillers de l'Arabie saoudite et du Nigéria confirment qu'à l'issue de consultations informelles, il a été convenu que le thème "Lignes de vie du monde numérique – Renforcer la résilience dans un monde connecté" serait proposé pour l'édition de 2026 et "L'espace pour tous: étendre la connectivité au-delà des frontières" serait proposé pour l'édition de 2027.

3.6 Les conseillers se félicitent des activités organisées en Malaisie pour célébrer la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2025 en Malaisie et de l'accent mis sur le renforcement de la coopération internationale et la transformation numérique inclusive. De nombreux conseillers appuient pleinement les thèmes proposés pour les éditions de 2026 et de 2027, la résilience étant un thème important qui recoupe de nombreux domaines, tandis que le thème de l'espace sera particulièrement pertinent dans le contexte de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027. Un conseiller avertit toutefois que "l'élargissement de la connectivité au-delà des frontières" ne devrait pas porter atteinte à la souveraineté nationale.

3.7 Une conseillère souligne la nécessité d'établir des partenariats et des mécanismes de financement durables pour appuyer les activités de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information.

3.8 La Présidente invite le Conseil à prendre note du rapport figurant dans le Document C25/17, à prendre note des célébrations en Malaisie décrites dans le Document C25/76 et à approuver les thèmes proposés pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de 2026 et de 2027.

3.9 Il en est ainsi **décidé**.

# 4 Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union (Document [C25/27](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0027/fr))

4.1 Un représentant du Secrétariat général présente le Document C25/27, qui rend compte de la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs et le Secrétariat général et contient un résumé des activités du Groupe spécial de coordination intersectorielle (ISC-TF) et du Groupe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel (ISCG). La plate-forme web liée au Document [C25/35](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0035/fr) sur la mise en œuvre des résolutions de la PP présente des résultats concrets de la coordination sur des questions présentant un intérêt mutuel pour les Secteurs et le Secrétariat général.

4.2 Le Président du Groupe ISCG indique que des coordonnateurs ont été nommés pour les thèmes de l'accessibilité, des changements climatiques, de la participation à distance, de la transformation numérique durable et de la participation du secteur privé. Le Groupe ISCG a publié les résultats de son exercice de mise en correspondance sur son site web afin de faciliter la coordination et d'éviter tout chevauchement d'activités et d'études entre les Secteurs.

4.3 Les conseillers se félicitent des progrès accomplis dans le cadre de la stratégie visant à renforcer la coordination entre les trois Secteurs et le Secrétariat général, ce qui sera très utile pour les thèmes transversaux identifiés. Les participants saluent le travail de mise en correspondance effectué par le Groupe ISCG et la plate-forme de résolution PP. Plusieurs conseillers disent cependant ne pas savoir avec certitude comment ces mesures et d'autres mesures d'efficacité contribuent à éviter les doubles emplois dans la pratique. Davantage d'informations à cet égard et des indicateurs appropriés devraient être inclus dans le rapport.

4.4 Un représentant du Secrétariat général indique que le Comité de coordination (CoCo) a approuvé la stratégie de coordination intersectorielle et que la haute direction a participé au choix des thèmes transversaux et à la recommandation de coordonnateurs pour ces thèmes. Le Groupe ISC-TF, présidé par le Vice-Secrétaire général, fait rapport périodiquement au Comité de coordination et fournit des contributions aux réunions du Groupe ISCG. Les mesures visant à améliorer la coordination et à réduire les doubles emplois comprennent notamment la mise en place d'un secrétariat commun pour le Groupe ISC-TF et le Groupe ISCG, ainsi qu'une programmation, des outils et des publications communs. Par exemple, le Groupe ISCG se réunit souvent en même temps qu'un groupe consultatif de Secteur. Le Groupe ISC-TF se réunit tous les deux mois, tandis que les groupes thématiques se réunissent tous les mois. Les rapports futurs contiendront des indicateurs reflétant les incidences des mesures.

4.5 Le Président du Groupe ISCG indique que le groupe se réunit généralement trois fois par an, si possible à l'occasion de la réunion d'un groupe consultatif du Secteur, afin de faciliter la participation de ses membres. Le Groupe ISC-TF fait rapport à chaque réunion du Groupe ISCG. Des améliorations ont été apportées au site web du Groupe ISCG pour faciliter l'accès aux informations et aux produits.

4.6 L'Adjoint au Directeur du TSB dit que l'UIT-T et l'UIT-R sont parfaitement alignés sur les dispositions à prendre pour éviter tout chevauchement des travaux. Par exemple, lorsqu'une contribution relève du mandat de plusieurs groupes, les commissions d'études concernées communiquent directement avec les groupes consultatifs, au lieu de s'en remettre aux notes de liaison, puis en informent le membre ayant soumis la contribution. Les communications entre le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) et le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) se font également par des voies simples et directes. Par ailleurs, le GCR et le GCNT sont convenus que les questions relatives aux orbites de satellites et aux ressources spectrales relevaient de la compétence des commissions d'études de l'UIT-R, tandis que les questions économiques et de politique générale relatives à l'utilisation des satellites étaient traitées par la Commission d'études 3 de l'UIT-T.

4.7 Le Directeur du Bureau des radiocommunications (BR) dit qu'il est également important que les États Membres assurent la coordination entre leurs représentants qui participent aux travaux transversaux des commissions d'études des différents Secteurs.

4.8 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/27.

# 5 Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (Documents [C25/12](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0012/fr) et [C25/78](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0078/fr))

5.1 La Vice-Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG) présente le Document C25/12, qui contient un résumé des résultats de la 16ème réunion du GTC-LANG, qui a analysé les budgets et les volumes de traduction et d'interprétation pour les six langues officielles de 2019 à 2024. Elle note que les six langues officielles ont été traitées sur un pied d'égalité et souligne les gains d'efficacité découlant de l'utilisation des nouvelles technologies. Le Document [CWG‑LANG‑16/3](https://www.itu.int/md/S25-RCLCWGLANG16-C-0003/fr) contient des informations sur ITU Translate, l'outil interne de traduction automatique. L'interprétation fondée sur l'intelligence artificielle, testée pendant la réunion, s'est révélée satisfaisante et sera testée lors d'autres réunions de l'UIT. Le Document [C25/INF/7](https://www.itu.int/md/S25-CL-INF-0007/fr) rend compte des enjeux et des perspectives de l'interprétation fondée sur l'intelligence artificielle. Compte tenu de ces progrès, le secrétariat et les groupes consultatifs des Secteurs examineront les mesures et les principes applicables à l'interprétation et à la traduction à l'UIT.

5.2 Les conseillers se disent favorables aux efforts visant à renforcer les services linguistiques de l'Union dans l'ensemble de l'Union et à l'utilisation de l'outil ITU Translate, de l'interprétation fondée sur l'intelligence artificielle et d'autres outils pour améliorer la rentabilité et l'accès aux ressources de l'UIT. L'inclusion linguistique, en particulier pour ceux dont la langue maternelle ne figure pas parmi les six langues officielles de l'UIT, est essentielle pour que tous les États Membres puissent participer efficacement aux travaux de l'UIT.

5.3 Un conseiller recommande de tester, à titre pilote, la traduction et l'interprétation fondées sur l'intelligence artificielle au sein des commissions d'études et dans d'autres réunions, afin d'évaluer plus avant les résultats et d'améliorer l'accessibilité. Les contenus sélectionnés devraient également être traduits dans des langues autres que celles de l'UIT, afin d'appuyer le renforcement des capacités locales et la participation au niveau communautaire.

5.4 Un observateur se félicite du contenu du Document C25/12 et des mesures proposées dans le Document C25/INF/7, et appelle à une meilleure harmonisation des sites web du Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT de l'UIT) et du Groupe ISCG, notant les difficultés rencontrées pour télécharger les documents et l'absence d'intégration de l'outil ITU Translate.

5.5 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/12.

5.6 L'observateur de la Fédération de Russie présente le Document C25/78, dans lequel il est proposé de réviser la Résolution 1386 du Conseil de l'UIT (C17, dernière mod. C24), relative au CCT de l'UIT, afin de l'aligner sur les résolutions pertinentes des Secteurs, sur la base de la Résolution 154 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité. Les responsabilités des rapporteurs pour le vocabulaire devraient être énoncées dans la Résolution 1386 du Conseil, à laquelle seules les résolutions des Secteurs devraient faire référence.

5.7 Un Conseiller prend la parole pour appuyer la proposition.

5.8 La Présidente invite le Conseil à approuver le projet de révision de la Résolution 1386 (C17, dernière mod. C24), tel qu'il figure dans le Document C25/78.

5.9 Il en est ainsi **décidé**.

# 6 Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace2030" sur l'espace comme moteur de développement durable et dans le processus de suivi et d'examen de ce programme (Document [C25/36](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0036/fr))

6.1 Un représentant du BR présente le Document C25/36, qui contient un résumé du rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace 2030". Les conseillers sont invités à consulter le Document [C25/INF/3](https://www.itu.int/md/S25-CL-INF-0003/fr) pour obtenir les rapports complets requis au titre de la Résolution 218 (Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur le statut des Plans régis par les Appendices 30, 30A et 30B du Règlement des radiocommunications, le rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace 2030", les sessions de la Réunion interinstitutions des Nations Unies sur les activités spatiales (ONU-Espace) et les mesures mises en œuvre pour promouvoir les synergies et éviter les doubles emplois dans l'utilisation des techniques spatiales.

6.2 Les conseillers accueillent favorablement le rapport et saluent l'approche collaborative d'une "UIT unie dans l'action", mise en œuvre dans le cadre d'initiatives efficaces telles que le Forum sur la durabilité spatiale, la série Space Connect, le Portail sur la durabilité spatiale et le renforcement des capacités conjoint avec le Bureau des affaires spatiales de l'ONU. Ces efforts ont contribué directement à la réalisation des ODD en favorisant un accès inclusif aux ressources spatiales, en favorisant le renforcement des capacités et en encourageant une utilisation responsable et équitable des technologies spatiales, en particulier pour les pays en développement, où les services spatiaux jouent un rôle croissant dans les interventions en cas de catastrophe, la surveillance du climat, la connectivité et la réduction de la fracture numérique.

6.3 Les conseillers saluent les initiatives mises en œuvre par l'UIT dans le cadre du programme "Espace 2030". Ils encouragent le renforcement des partenariats pour améliorer l'assistance technique et la participation des pays ayant des capacités spatiales limitées et sollicitent des informations sur la collaboration et la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et sur les mesures prises pour promouvoir la complémentarité et éviter les doubles emplois.

6.4 Un observateur déclare que l'examen des activités mises en œuvre au titre des Résolutions 218 (Bucarest, 2022) et 219 (Bucarest, 2022) de la PP devrait être axé exclusivement sur les domaines de travail de l'UIT et note que les activités décrites dans le rapport se rapportent davantage à la Résolution 219 (Bucarest, 2022) qu'à la Résolution 218 (Bucarest, 2022) et au programme "Espace 2030". Il faut veiller à éviter la duplication des tâches et les dépenses inutiles. L'intervenant rappelle qu'aux termes de la Résolution 219 (Bucarest, 2022), il est demandé de mener d'urgence des études sur la question de l'utilisation croissante des ressources que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites associées sur les orbites non OSG et sur la viabilité à long terme de ces ressources, et que la Résolution UIT-R 74 réitère cet appel.

6.5 Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C25/36.

La Secrétaire générale: La Présidente:

D. BOGDAN-MARTIN C. FLUTUR